

Convention collective nationale  
des entreprises de la filière sports-loisirs  
(conception, fabrication, services et commerce des articles de sport et équipements de loisirs)

IDCC 1557

**Avenant rectificatif n°8 bis du 9 février 2022 relatif au régime de prévoyance**

Suite à l'identification d'une erreur matérielle figurant dans l'avenant n°8 du 30 septembre 2021 relatif au régime de prévoyance, les signataires conviennent de procéder à la rectification suivante :

**Article 1 : modification du paragraphe « cotisations »**

Au paragraphe – Cotisations – les termes « 0,16% Tranche B à la charge du salarié » sont remplacés par « 0,16% **Tranche A** à la charge du salarié ».

**Article 2 : Autres dispositions**

Les autres dispositions de l'avenant sont inchangées.

Le présent avenant est également conclu pour une durée indéterminée et entrera en vigueur le 1er janvier 2022.

Fait à Paris, le 9 février 2022

DS  
CP

DS  
[Signature]

DS  
MB

DS  
PS

SIGNATAIRES

Union sport & cycle  
33-35 rue Nungesser et Coli  
75016 Paris

Fédération des services CFDT  
Tour Essor 14 rue Scandicci  
93508 PANTIN cedex

Céline Peltier

DocuSigned by:  
*Céline Peltier*  
10D21D2B199C446...

Fédération Nationale des Distributeurs de  
Véhicules de Loisirs (Dica)  
Parc innolin - 5 rue du Golf - CS 60073  
33 701 Mérignac Cédex

Fédération CFTC commerce, services, forces de  
vente  
34 quai de la Loire  
75019 PARIS

patrick sanz

DocuSigned by:  
*patrick sanz*  
C924659D831E4D8...

Frédéric Tuech

DocuSigned by:  
*Frédéric Tuech*  
4A361E0663F146C...

Fédération CGT des personnels du commerce  
de la distribution et des services  
263 rue de Paris Case 425  
93514 MONTREUIL cedex

Union Nationale des Syndicats Autonomes - FCS  
21 rue Jules Ferry  
93177 BAGNOLET cedex

Michel BRAQUET

DocuSigned by:  
*Michel BRAQUET*  
6395C7D5C7454CE...